

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, session 2022, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE.

Le président de l'Université de Bordeaux,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE, au titre de l'année 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, au titre de l'année 2022, dans les académies de BORDEAUX, MONTPELLIER et TOULOUSE :

Madame SPELETTA Elisabeth, attachée principale d'administration de l'état, présidente, Université de Bordeaux, Talence.

Monsieur BERTIN Thomas, ingénieur d'études de classe normale, vice-président, Université de Bordeaux, Pessac.

Monsieur BETY Frédéric, attaché d'administration de l'état, expert, Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse.

Madame FAUQUIER Florence, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université Paul Valéry Montpellier 3, Montpellier.

Madame LEROUX Isabelle, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, experte, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Monsieur PEREZ Jean-Jacques, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Toulouse 1 Capitole, Toulouse.

Madame BANULS Catherine, attachée d'administration de l'état, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Bordeaux Aquitaine, Bordeaux.

Madame GASSOT Florence, ingénieure de recherche de 1^{ère} classe, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur KISSAR Sofiane Jean, attaché d'administration de l'état, Université de Bordeaux, Talence.

Monsieur METERREAU Emmanuel, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Université Toulouse 2 Jean Jaurès, Toulouse.

Madame REBOUL Sylvie, ingénieure d'études de classe normale, Institut national des sciences appliquées de Toulouse, Toulouse.

Madame SERVET Simone, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Université de Perpignan, Perpignan.

Madame DELETAGE Viviane, ingénieure de recherche hors classe, suppléante, Université de Bordeaux, Talence.

Monsieur FAURE Jérôme, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université de Bordeaux, Talence.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Talence, le 2 mai 2022,

La Directrice Générale des Services Adjointe,

Marie-Béatrice CELABE

